

Les fêtes de Noël

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 51

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIN DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Redaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 20 Décembre 1873.

Les fêtes de Noël

Nous avons raconté, il y a déjà plusieurs années, ce qu'étaient autrefois les fêtes de Noël à Lausanne; nous avons parlé des *mayenches* allant chanter de maison en maison pour aider leurs parents à payer le loyer; de l'appel majestueux de nos grosses cloches pendant la nuit; des communions dans les temples illuminés; du déjeuner au retour de l'Eglise; de l'oie et des plats fins du dîner. — *Tempi passati*. Il n'en reste plus rien.

En revanche, oubliant que nous appartenons au Sud, au bassin de la Méditerranée, nous avons adopté l'arbre de Noël, excusable dans les frimas du Nord où la verdure et les pommes sont une rareté; où, à côté de l'arbre il y a une idée, des chants, des cérémonies qui ne sont pas de notre pays et surtout pas de notre temps. Il est vraiment regrettable de sacrifier tant de jeunes sapins qui allaient devenir de beaux arbres, pour singer des peuples hyperboréens qui ne nous ont, ces dernières années, donné aucun lieu de les admirer.

Jadis, en France, la naissance de Jésus-Christ était mise en scène et jouée, dans le temple, par les prêtres. Les bergers, les mages et jusqu'à l'âne figuraient dans la pièce.

Rien de plus solennel que la messe de minuit dans certaines villes, et notamment à Fribourg en Suisse. C'est au milieu du recueillement le plus profond qu'on entend frapper minuit; mais aussitôt après, les cloches commencent à sonner à grande volée et les orgues entonnent un service divin d'une suprême beauté.

Ce qui peut paraître assez curieux, c'est que les fêtes de Noël ont été célébrées en Suède bien avant l'ère chrétienne. Cette fête appelée *Jul Fest*, fête de la roue, célébrait la venue du nouveau Soleil; on croyait l'ancien mort et l'on pensait qu'un nouveau soleil venait commencer une nouvelle année.

Une croyance analogue se trouvait chez les Grisons. Ils célébraient cet événement, depuis le 25 décembre jusqu'au jour des rois.

Dans le canton de Berne on allume des feux sur les Alpes pour célébrer la mort du soleil du printemps et la naissance du soleil d'été.

Nous autres, Vaudois, nous avons eu les Brandons pour célébrer le soleil du printemps. Les Zurichois ont encore la fête du printemps, qu'ils

appellent *Sechselwüten*. Toutes ces fêtes qui ont causé de si vives émotions et des joies si pures, ont disparu ou tendent à disparaître. Qu'est-ce que nos prodiges de civilisation, de progrès, de science, de commerce et d'industrie, mettront à la place?...

Chacun connaît l'influence que les barrages de la machine hydraulique de Genève ont exercée à diverses fois sur le niveau des eaux du Léman, notamment en 1865, alors qu'on travaillait à la construction du nouveau quai de Vevey. Les eaux étant exceptionnellement hautes cette année-là, il fallut à tout prix obtenir un abaissement du niveau du lac, sans quoi tous les ouvrages auraient été endommagés. La municipalité de Vevey s'adressa alors à Genève et obtint qu'on enlevât, sur une hauteur de 6 pouces, le barrage du Rhône, au-dessus de la machine hydraulique. Cette opération eut lieu le 11 mars, après-midi; le 12, le linimètre de Genève annonça une baisse de plus de 3 lignes; le 13, une nouvelle baisse de 5 lignes. On obtint encore par la suite, l'enlèvement, en deux fois, de 13 autres pouces du barrage, en tout 19 pouces. A Coppet, ce n'est que le 13 que le linimètre baissa de 1/2 pouce; à Nyon, le 13, 1/4 de pouce; à Vevey enfin la baisse ne se fit sentir que le 15 et elle fut de 8 lignes. Ainsi donc une baisse immédiate à Genève, qui se fait sentir successivement à Coppet et à Nyon le second jour, et à Vevey seulement le quatrième jour!

Il y a donc, quoi qu'on en dise, une corrélation entre les barrages du Rhône et la hauteur du niveau du lac. Les Genevois sont ainsi maîtres de la position et peuvent nous faire prendre un bain général quand bon leur semblera.

Ceci dans le but de faire comprendre la boutade qu'on va lire.

« La Tour-de-Peilz, 15 décembre 1873.

Monsieur le rédacteur,

Il sera peut-être intéressant pour vos lecteurs de voir comment nos voisins et amis de Genève s'amuse à dépenser des Vaudois, qui envoient chaque année des commissaires chargés d'examiner l'état du lac et du barrage dont nous nous plaignons.

On accueille nos délégués par d'aimables paroles, et après un bon souper et force libations, on se sépare bons amis jusqu'à l'année suivante.

Voici comme un Genevois, habile à imiter no-